



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 22 Février 2022
CO 396 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .71

Votants : ..83

Étaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, LAUBIER Bernard, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément (Vices-Présidents), LECOQ Yves, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, GAVAT William, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, BUYS Nelly, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, GENIN Marcelle, BOHEME Catherine, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, WESTERVELD Dinand, ONCLE Bernard,

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIONNET André pouvoir à ROBERT Bruno, RENAUD Jean Marie à ROMANET Claude, PETIGNY Loïc à BUGADA Catherine, BRIOT GAIDOZ Cécile à DEPIERRE Valérie, POULET Gilles à LECOQ Yves, PINGAT Martine à MARTI François, DUQUET Jean Pierre à RIGAUD Hervé, BENETRUY Sylvain à CASTELLA Damien, GAILLARD Jean François à BONNET Dominique, BOUILLET Françoise à FORET Clément, MARTINS Serge à GENIN Marcelle, FLEURY Michèle à CETRE Michel,

Pouvoirs transmis à des Suppléants :

Étaient Excusés : DECOTE Yves, ARNAUD Gérard,

Étaient absents : VIENNET Remy, HERNARD Stéphane, BERTHELIER Roland, BRENAUX Denis, PAQUIEZ Valérie, LANIESSE Michel, CASTELLA Damien, PROST JACQUOT Claire, YANARDAG Mikaël, RIGOULET Serge,

Secrétaire de séance : Florence SUSSOT

Convocation faite le : 15 Février 2022

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16 V du CGCT ;

Cadre général

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (le ROB) est obligatoire dans les EPCI de plus de 10 000 habitants.

Le règlement intérieur de la CCAPS prévoit en son article 15 le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le ROB doit avoir lieu dans le délai de 2 mois maximum précédant le vote du budget.

Les budgets prévisionnels doivent être votés le 15 avril au plus tard de chaque année.

Rappel

Le contenu du Rapport d'Orientations budgétaires est fixé par les articles D2312-1 et D2312-3 du CGCT.

Il doit comporter :

- Des orientations budgétaires
- La présentation des engagements pluriannuels dont programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes
- Des informations relatives à la dette
- La structure des effectifs et les dépenses de personnel

Les budgets 2022 seront les suivants :

- Le budget général (dont Faïenceries, Mélincols, Cartonneries, OM – financement TEOM)
- Le budget annexe SPANC
- Le budget annexe OM (financement REOM sur 22 communes du secteur Salins, 13 du secteur Arbois et 9 du secteur Poligny)
- Le budget annexe Camping de Poligny
- Le budget annexe Restaurant d'Arbois
- Le budget annexe Zones Economiques de Poligny et Bersaillin
- Le budget annexe Zones Economiques d'Arbois

Affiché le 28 Février 2022

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 28 Février 2022

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 Février 2022
CO 396 DE (SUITE)

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)

Le ROB 2022 repose sur un positionnement, des contraintes et des enjeux significatifs

Le positionnement clair de la CCAPS se réfère au Pacte de Solidarité Fiscale et Financière 2021-2026

- *ce qui est souhaitable de faire* ↗ *le projet de territoire,*
- *ce qu'il est possible de faire* ↗ *les capacités financières du territoire*
- *ce qui est soutenable de faire* ↗ *la politique fiscale*

Des contraintes à intégrer dans les scénarii budgétaires :

- Un financement de l'investissement local à concentrer uniquement sur les « coups partis » ;
- Un taux d'épargne brut à protéger demandant une stabilisation des charges de fonctionnement et une optimisation des services ;
- Un taux d'épargne net à sanctuariser pour ne pas amputer nos capacités d'autofinancement de l'investissement sur le mandat ;
- Une dette à contrôler pour ne pas alourdir les charges financières ;
- Une tension sur les prix des matières premières très impactante ;
- Un effort fiscal des entreprises et ménages absorbé par des charges exceptionnelles ;
- La mise en œuvre du RIFSEEP, de la ligne directrice de gestion, la mise en œuvre de la transformation de la fonction publique, le glissement vieillesse Technicité, évolution du point d'indice des cat C.

Des enjeux budgétaires à prendre en compte :

- Tenir une trajectoire financière saine et pluriannuelle : ratio, autonomie financière, désendettement ;
- Minimiser les risques et protéger nos marges de manœuvre financières « post Plan de Relance » ;
- Optimiser une DGF par un CIF à bonifier : intégration communautaire et pression fiscale ;
- Prioriser des projets porteurs dynamisant les bases fiscales avant de produire de nouvelles charges de fonctionnement ;
- Financer les projets matures et structurants : ZAE de Velours et Ethole pour 4.000 K€ par ex.
- Accélérer la mutualisation des services pour optimiser les charges du territoire, pour professionnaliser la gestion des richesses humaines.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 / Approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président
Dominique BONNET

